

## AIDES AUX ENTREPRISES

### "Coup de pouce" DE LA FUSE

#### Objet

Soutenir des petits projets d'entreprises qui n'ont pas accès aux canaux de financement classiques.

#### Bénéficiaires

Tout porteur de projets dans l'artisanat ou le commerce, dont l'accord du microcrédit permet de contribuer à la réalisation du projet.

#### Conditions

Il s'agit dans ce cas de financer des équipements ou une garantie locative, sinon pas de conditions formelles. L'accord du microcrédit doit permettre de contribuer à la réalisation du projet.

#### Montant

Microcrédit d'un montant maximal de 5.000 € qui peut être accordé pour une durée de 2 ans sans intérêts sous forme d'un prêt sur l'honneur.

#### Délais

Le délai de traitement du dossier est en fonction du projet.

Procédure:

- **demande écrite** (avec description du projet et des indications financières y relatives, CV récent, copie d'une pièce d'identité, extrait du casier judiciaire et copie de l'autorisation d'établissement),
- une ou plusieurs **présentations orales** du projet devant le comité d'octroi.

#### Autorités compétentes et liens utiles

Contact :

[FUSE - Esprit d'Entreprise](#)

Formulaire de demande :

[Formulaire de candidature en ligne](#)

Alternativement vous pouvez [télécharger la version papier](#) du formulaire

**Informations**

*Dernière mise à jour: 19 juin 2023*

#### Contacts

**Carmen Kieffer**

T : (+352) 42 67 67 - 306

E : [carmen.kieffer@cdm.lu](mailto:carmen.kieffer@cdm.lu)

